

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 23
- procurations : 9
- absente excusée : 1
- ayant pris part au vote : 32

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-deux et le 29 juin à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, M. MERLEY, M. MOLET, MME CELERIER, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGHETTY, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS.

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. BAUMLIN (POUVOIR A MME GUEDES), MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. GARDE (POUVOIR A M. ROUX), M. BAMIÈRE (POUVOIR A M. MERLEY), MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CABERO (POUVOIR A M. DOMENEGHETTY), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), MME PERROUX (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M. COMBE),

**Etait absente excusée** : MME JARRIGE

MME QUONIAM-DOUREL est élue secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION n°2022/85

#### **Objet : Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs afin de l'adapter à l'évolution des services municipaux du fait de l'évolution des besoins des usagers et des objectifs des politiques publiques mises en œuvre.

Dans le cadre des stagiarisations suite à réussite à concours pour l'année 2022, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

#### **Filière médico-sociale**

Un grade d'auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe pour un poste d'auxiliaire de puériculture

Catégorie : B

Service : Direction de la Petite Enfance et de la Parentalité

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

Dans le cadre des intégrations directes suite à une mutation interne, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Filière administrative

Un grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe pour un poste de gestionnaire des finances

Catégorie : C

Service : Direction des Finances, de la Commande Publique et des Affaires Juridiques

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

Dans le cadre du départ d'un agent, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Filière administrative

Un poste de chargé du guichet unique sur les grades suivants :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe

Catégorie : C

Service : Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Vie Scolaire

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8, 2<sup>o</sup> du code général de la fonction publique

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, monsieur Le Maire précise que :

- Les fonctions de cet agent seront inhérentes au poste de chargé du guichet unique :
- Le niveau de diplôme requis sera le niveau 3 ou 4 avec une expérience professionnelle requise
- Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

**Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 abstentions (MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS),

- D'adopter la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID : 031-213105612-20220629-D2022\_85-DE



*Pour copie conforme,*

Le Maire,  
Marc PÉRE

- Transmis le 30 JUIN 2022  
- Affiché le 30 JUIN 2022